

SARCELLES, le 2 3 JAN. 2024

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE DDT - Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable

5 avenue Bernard Hirsch - CS 20105

95010 - CERGY-PONTOISE CEDEX -

Direction des Affaires Juridiques Affaire suivie par : Mme MASOOD Tél. : 06.89.52.93.12 Email : <u>nazmin.masood@sigidurs.fr</u>

<u>OPERATION</u>: Construction d'une nouvelle déchèterie sur le territoire de la commune de Gonesse – <u>Arrêté de cessibilité</u> <u>V/Réf.</u>: Affaire suivie par Mme Agnès BRUGGMANN

Lettre RAR n°2C 163 147 9696 6

Monsieur le Préfet,

Pour donner suite à nos échanges de courriels, je vous confirme l'accord du SIGIDURS pour la cessibilité des parcelles suivantes : AL1 / AL6-7-66 / AL26 / AL37 / AL41-43 / AL53 / AL56 / AL60 / AL62 / AL64 / AM62-63 / AM64 / ZR88 / ZR104 Lot 1 et Lot 2 / ZR110 / ZR397 / ZR399.

Concernant les parcelles AL19 / AL35-36-68 / AL38-39 / AL50 / AL55 / AL59 / AL61 / AL65 / AL67 / AM79 / AM 80 / AM88 / ZR91-92 / ZR101 / ZR112-264-265 / ZR288 / ZR321, je vous vous sollicite afin que soit pris dans les meilleurs délais un arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire selon la forme simplifiée (R 131-12 du code de l'expropriation).

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération.

Jean-Claude GENIÈS
Président du SIGIDURS

RUE DE TISSONVILLES 95200 SARCELLES